



Non déclaration de revenus opaques

Par **Johnbrego**, le **27/09/2008** à **19:02**

Bonjour ,

J'aimerais savoir si une non déclaration de plus values importante gagnée sur le marché du FOREX à l'étranger (disons de plus 150 000 euros ...) auprès du fisc est répréhensible .

Si oui cette forme de fraude fiscale est t'elle considérée comme un crime ou un délit au regard de la loi française .

Suivant les différents cas qui s'occupe de l'affaire et qui risque t'on d'avoir sur le dos .

les services des impôts ou bien les services de la brigade financière ..